

Image not found or type unknown



heures de repos compensateur de remplacement

Par **patranni**, le **04/02/2013** à **22:18**

BONJOUR, mes heures de repos compensateur de remplacement sont calculées tous les trois mois donc chaque trimestre. Ce calcul n'est pas avantageux pour moi mais bien sûr avantageux pour le patron. Je perds des heures de repos. Je me demandais si c'est légal de faire ce calcul au trimestre puisque je suis perdant.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/02/2013** à **22:53**

Bonjour,

Normalement, les heures supplémentaires qui génèrent le repos compensateur de remplacement s'apprécient à la semaine ou au mois...